



# Élémentaire Tour d'Auvergne Conseil d'école du 2/11/2015 Analyse des représentants des parents d'élèves

**En tout premier lieu, nous regrettons que l'accueil de loisirs n'ait pas été représenté.**

## **1/ la rentrée :**

### Effectifs :

Depuis la rentrée scolaire 11 élèves ont quitté l'établissement. La moyenne par classe est ainsi passée de 24,8 enfants par classe à 22,9.

Les effectifs seront amenés à évoluer, comme indiqué dans le compte-rendu du conseil d'école. Il est important de rappeler que le groupe scolaire primaire Tour d'Auvergne dépend du Réseau Éducation Prioritaire Moulin Joly. De ce fait, la moyenne d'élèves par classe ne peut être supérieure à 25.

Nous serons vigilants sur ce point tout au long de l'année.

### Structure :

L'ULIS remplace l'ancienne dénomination CLIS.

- Point positif :

PDMQDC : l'enseignante sur le poste n'est pas chargée de classe comme le prévoit le dispositif. Il s'agit d'un avantage non négligeable pour l'école. Le travail en groupe rendu possible permet plus de qualité dans les apprentissages.

- Points négatifs :

1. Le RASED est quasi inexistant. Il n'y a plus de maître G (dont le travail consiste à faire évoluer le rapport de l'élève à l'école : lui donner envie d'apprendre, l'aider à dépasser ses craintes, à avoir confiance en lui, l'aider à ajuster ses conduites corporelles, émotionnelles et intellectuelles.) La présence du maître E sur l'école est insuffisante. Le démantèlement du RASED doit cesser, afin de permettre à tous les enfants d'avoir les mêmes chances de réussite à l'école.

2. Service médical : ici encore, le manque est réel. La médecine scolaire connaît le même sort que les RASED. L'infirmière scolaire est présente 2 demi-journées par semaine (soit 20% du temps). C'est largement insuffisant. Quant au médecin scolaire, en charge de 6 000 enfants, comment peut-il assurer un réel suivi des élèves ?

Les professionnels s'épuisent, malgré toute leur bonne volonté ils ne travaillent pas dans des conditions satisfaisantes. Ce sont nos enfants qui en font les frais.

- Autres :

1. L'ULIS remplace l'ancienne dénomination CLIS.

2. Agents municipaux : le directeur précise que les agents affectés à la Tour d'Auvergne élémentaire sont très peu absents. Les enseignantes notent une réelle amélioration dans le nettoyage des classes.

M. Pique a fait remarquer la mise en place de 12 agents volants pour gérer les absences sur l'ensemble de la ville. Cependant avec un taux d'absentéisme à plus de 18%, cela ne suffit pas toujours. Une privatisation est en cours d'étude.

A notre tour nous remarquons que 18% est un taux particulièrement haut. Nous avons demandé si la mairie s'interroge quant aux raisons d'un absentéisme aussi fort parmi ses agents. Travailler sur les causes d'absentéisme nous paraît plus approprié qu'avoir recours à la privatisation (dont le coût pour la ville et donc les administrés ne sera pas forcément moindre). Le nettoyage de la cour est un bon exemple : les agents n'ont à leur disposition que des souffleurs pour repousser les feuilles mortes. Les bennes de stockage arrivent à saturation très rapidement. De sorte qu'à peine les feuilles mises en tas, les enfants se font un plaisir de les redisperser (sans parler du vent !!!). Les agents réalisent un travail peu valorisant et sans intérêt car il doit être sans cesse renouvelé.

## 2/ Règlement intérieur :

### Demande relative à une mention explicite de l'interdiction de harceler des camarades :

Le règlement intérieur de l'école est distribué dans les cahiers des enfants à la rentrée scolaire. Il est voté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école. Ainsi, en cas de modification, il doit être redistribué aux parents.

Soucieux de ne pas peser sur les finances de l'école, nous n'avons pas insisté pour que cette modification soit effectuée.

Cependant, et malgré les remarques de l'équipe enseignante quant à l'impossibilité de mentionner tous les interdits au RI ou au fait qu'il est évident que le harcèlement soit interdit, nous tenons à échanger sur le sujet avec la direction.

En effet, au point VII-Comportement des élèves, on peut lire « Il est interdit de cracher ». Aussi, il nous semble important de revenir vers le directeur afin de défendre notre point de vue de parents sur le contenu du RI et d'en redéfinir les priorités.

Nous avons cependant salué le travail effectué cette année sur le harcèlement avec les CM2 en début d'année et qui sera élargi aux CM1.

## 3/ Projets de l'année et vie de l'école :

### REP Moulin Joly :

**Rappel** : les cycles d'apprentissages ont été modifiés comme suit à la rentrée 2015 :

Anciens cycles :  
1 = PS – MS  
2 = GS – CP – CE1  
3 = CE2 – CM1 – CM2  
4 = 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>

Nouveaux cycles :  
1 = PS – MS – GS (apprentissage premiers)  
2 = CP – CE1 – CE2 (apprentissage fondamentaux)  
3 = CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup> (consolidation)  
4 = 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> (approfondissement)

Malgré ces changements, nous notons le maintien de la liaison forte GS / CP sur le REP Moulin Joly.

Le travail effectué par les équipes enseignantes pour faciliter les passages maternelle / élémentaire / collège est un point non négligeable pour la réussite des élèves. Il leur permet de mieux appréhender les différentes phases de leur scolarité.

Commandes et matériel médical : la commande de matériel médical, effectuée au moins de juin avec l'infirmière, n'a pas encore reçu de réponse de la mairie !!! L'école n'a pas suffisamment de matériel pour pallier les petits « bobos » du quotidien. Difficile de soigner un enfant qui est tombé dans la cour quand il n'y a plus de pansements !!!

### Travaux à l'école :

Outre les travaux portant sur des points de sécurité, nous notons que l'éclairage de la cour, demandé depuis plusieurs années, a été réalisé.

Cela était nécessaire. En effet, depuis le 25 octobre, date du changement d'heure, la nuit tombe avant que les derniers enfants n'aient quitté l'école. La cour n'était donc pas utilisable par les enfants restant au CEL jusqu'à 18h30.

Pose de panneaux d'information réservés à l'école : nous nous étonnons que cela n'ait pas été porté au Cahier des écoles. Nous avons pourtant adressé un courrier l'année dernière à l'école pour appuyer cette demande. En effet, il nous apparaît important que les parents puissent obtenir toutes les informations nécessaires même en dehors des heures d'ouverture de l'école. Or actuellement les panneaux disponibles ne sont pas accessibles quand les grilles sont fermées.

Problème signalé concernant les toilettes côté accueil de loisirs : il perdure depuis plusieurs années. Nous ne pouvons tolérer que nos enfants n'aient pas à leur disposition des sanitaires corrects. Il suffit de passer dans le couloir à l'arrière des toilettes pour s'en rendre compte !!

Les enfants doivent également être sensibilisés au respect de leurs lieux de vie : de trop nombreuses dégradations sont encore à déplorer dans les toilettes de l'école : boules de papier toilette mouillé jetées au plafond, sur les murs ou au sol, chasses d'eau non tirées, papier déroulé au sol et donc inutilisable...

Comptes de coopérative : dans un souci de transparence, l'école a présenté le bilan des comptes. La trésorière de l'association de parents d'élèves les avait contresignés en début d'année, comme cela est demandé par l'OCCE.

Nous saluons l'investissement des 2 mandataires pour cette année : Mme Belkhir et Lemeux.

Nous attirons l'attention des parents sur le montant disponible indiqué au 1/9/2015. Si celui-ci peut paraître important, il est dû au fait, comme indiqué dans le compte-rendu du conseil d'école, que les dépenses sur 2014-2015 ont été moins importantes que les autres années.

Mais les dons à la coopérative sont toujours nécessaires (bien que non obligatoires). En effet, l'école a besoin de fonds pour fonctionner. Un nouvel appel aux dons sera lancé en début d'année 2016. Chaque parent peut participer à hauteur de ses moyens (le montant du don n'est pas fixe !!). N'oublions pas que l'argent ainsi récolté sert à améliorer le quotidien de nos enfants à l'école.

Équipement informatique : l'école s'avère assez pauvre à ce niveau !!! L'arrivée des TBI (Tableau Blanc Numérique) est lente. L'investissement demandé à la mairie est en effet très élevé. Cependant, de nombreux supports scolaires ne sont désormais disponibles qu'au format numérique. De plus, l'outil permet un vrai travail d'interaction avec les élèves.

L'absence de poste informatique dans les classes (1 par classe) est un vrai problème. Ainsi, cela permettrait de faire des recherches avec les élèves au fur et à mesure des cours. Les enseignantes pourraient également préparer le travail de classe dans de meilleures conditions. Actuellement, elles disposent seulement d'un ordinateur commun en salle des maitres pour 14 enseignantes, don d'une famille. Mais, si celui-ci a été raccordé à une imprimante, il ne lit pas tous les formats de fichiers et n'est pas connecté à internet.

Les enseignantes utilisent donc leur matériel personnel. Quelle entreprise demande à ses salariés d'apporter leurs propres ordinateurs pour travailler ???

Si l'école dispose d'une salle informatique, les enseignantes ont du mal à se l'approprier : en effet, ce n'est pas un système standard sous Windows mais un logiciel propre à la ville de Colombes. De même, venir y travailler avec les élèves implique une toute autre organisation (nécessité de prévoir les séances, travail ponctuel en fonction des besoins impossible...)

**Important** = les connections Wi-Fi sont interdites dans les écoles. C'est pourquoi nous avons fait remarquer qu'un raccordement à la fibre optique pourrait être envisagé, du fait du branchement en cours des immeubles en construction aux abords de l'école.

## 5/ Les activités périscolaires :

### Pénalités à venir concernant les accueils sur réservation :

Nous avons interrogé la mairie par mail à ce sujet en amont du conseil d'école.

En effet, les différents courriers ne nous ont pas semblé clairs. L'information sur la pénalité est noyée au milieu du reste. Il apparaît que beaucoup de parents n'ont pas lu le courrier, pensant qu'il contenait seulement les informations habituelles de réservation des vacances.

**AUSSI, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE ATTENTIVEMENT  
TOUS LES COURRIERS QUI VOUS SONT ADRESSÉS PAR LA MAIRIE !!!!!!!!!!!!!**

- 1) Les parents doivent annuler ou modifier leur réservation par mail, transmettre leurs justificatifs d'absence de la même manière. Mais tous les foyers colombiens ne sont pas équipés d'ordinateur.
- 2) De plus, ces adresses ne sont semble-t-il pas gérées correctement par les services de la mairie. Ainsi, les réponses faites aux parents par le service de la famille ne sauraient être suffisantes/satisfaisantes. Une personne venue en mairie s'assurer que sa demande de modification de réservation avait bien été prise en compte a reçu une réponse négative. Elle a proposé de revenir en mairie avec le mail envoyé pour preuve de sa bonne foi. La seule réponse qu'elle a obtenue a été : « Je vous conseille de mettre votre enfant quand même au centre pendant les vacances ça vous évitera de payer pour rien. » Comment peut-on accepter ce genre de réponse ???
- 3) La mairie a mis en place un pare-feu pour les réceptions de mails. Ainsi, lorsque vous envoyez pour la première fois un message à une adresse mairie, vous recevez en retour un mail demandant de rentrer 1 code. Ceci afin de bloquer les SPAM. Problème : ce mail arrive souvent dans les indésirables, il est lui-même considéré comme SPAM !!! Les gens ne connaissant pas cette procédure ne renvoient donc pas ce 2<sup>ème</sup> mail (donc, pensez bien à regarder dans vos SPAM !!!) et leur demande n'arrive jamais à destination. Pourtant, ils sont persuadés d'avoir respecté la procédure d'annulation. Cela va poser problème dès janvier, début de l'application des pénalités. Selon nous, la mairie doit informer ses administrés de cette procédure afin de leur permettre de communiquer avec elle correctement.

Nous prenons note de la réponse de M. Pique quant aux mercredis non soumis à réservation jusqu'en juin 2016.

## TAP :

Les réponses apportées par M. Pique ne sont pas satisfaisantes. Elles ont consisté en une énumération de chiffres et de comparatifs avec les communes alentours.

Lorsque nous avons insisté pour connaître les modalités de répartition des intervenants spécialisés dans les écoles et le budget alloué à l'accueil de loisirs élémentaire de **notre école** pour gérer les TAP le vendredi, le représentant de la mairie s'est emporté. Selon lui, les choses ne doivent pas être envisagées de la sorte.

En réalité, il ne pouvait pas nous répondre car aucun budget dédié par accueil n'existe pour gérer spécifiquement les TAP (achat de matériel de travaux manuels, d'arts plastiques, de matériel de sport...). Les responsables des accueils doivent composer avec le budget des mercredis après-midi pour gérer les 2 temps.

Alors, bien sûr, il est facile de se dire que ce budget correspondait avant à 1 journée entière. Or, depuis septembre 2014, les enfants ne sont accueillis qu'à la demi-journée le mercredi. Il y a donc toujours 2 demi-journées à gérer sur ce budget.

Nous opposons ici la remarque suivante : les effectifs de fréquentation ne peuvent être ignorés.

En effet, le mercredi la moyenne de fréquentation de l'accueil de loisirs à la Tour d'Auvergne était de 50 enfants. Le vendredi après-midi pour les TAP, cette moyenne s'élevait à 180 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014-2015.

Un budget défini pour une moyenne de 50 enfants sur 1 journée ne peut donc convenir pour 2 demi-journées à 50 puis 180 enfants.

La communication faite par la ville au sujet des TAP mériterait de se rapprocher de la réalité du terrain, que nous pouvons comprendre. Il ne sert à rien de jeter de la poudre aux yeux des parents, nous ne sommes pas dupes !!!

Responsable accueil de loisirs : nous resterons vigilants sur ce point et rencontrerons le responsable dès qu'il sera nommé (nous lui laisserons quand même le temps de prendre ses marques !!!!)

La réunion prévue dans tous les accueils de loisirs élémentaire de la ville le 28 septembre n'ayant pas eu lieu dans notre école, nous demanderons qu'une réunion soit organisée à l'attention des familles dès que possible. Ceci afin de présenter les projets et activités mis en place pour nos enfants.

Nous vous inviterons à venir nombreux à cette réunion échanger avec l'équipe de l'accueil de loisirs. Cette réunion sera l'occasion, pour vous, parents, de poser des questions, de savoir ce que font vos enfants durant ces temps (matin, soir, mercredi après-midi, TAP, CEL, cantine...). C'est aussi l'occasion, pourquoi pas, de faire des propositions, de demander à visiter les locaux... !!

## **6/ Sécurité :**

Le problème relatif à l'absence d'adultes aux entrées de l'école à la reprise à 13h20 a été résolu très rapidement par le directeur. Nous le remercions pour les mesures mises en place.

Concernant la sécurité aux abords des écoles, ce point nous semble très problématique. Nous remercions tout de même M. Pique pour la pose de potelets à l'angle des rues Schuman et Tour d'Auvergne, améliorant la visibilité pour les piétons et les conducteurs.

Toutefois, comme indiqué dans le compte-rendu du conseil d'école, le stationnement des véhicules aux heures d'entrée/sortie des écoles bloquant les accès pompier reste un problème qui ne peut être négligé. Que se passera-t-il en cas de nécessité d'intervention ?? (incendie, blessé grave...)

Les voitures garées sur les trottoirs obligent enfants et parents avec des poussettes à descendre sur la chaussée, les exposants au risque d'être renversés.

Nous sommes conscients que de nombreux parents sont obligés de prendre leur voiture pour déposer leurs enfants à l'école. Toutefois, la sécurité des élèves du groupe scolaire doit rester une préoccupation pour tous. Aussi, nous vous recommandons de rester vigilants.

Pour toute remarque concernant le conseil d'école, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [fcpe.92700tourdauvergne@gmail.com](mailto:fcpe.92700tourdauvergne@gmail.com)

Ou par courrier à déposer dans la boîte aux lettres devant l'école (bien préciser une adresse ou un téléphone pour vous répondre !!)

**Vos représentants au conseil d'école.**